

Accusé certifié exécutoire

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Réception par le préfet le 10/10/2018
 Affichage : 29/10/2018

 DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 Pour l'Assemblée communautaire de la Région de la Guadeloupe
 délégation 971-200018653-20181017-20181005585-DE
5^{ème} séance de l'année 2018

Mercredi 17 octobre 2018

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2018.10.05/585

**Approbation de la tarification
des stands et des véhicules ambulants
pour « Jou a Tradisyon »**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales sans condition de quorum, suivant l'ordre du jour de la nouvelle convocation datée du 12 octobre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance à cette date.

Présents : 20**Président**

M. Eric JALTON

Vice-PrésidentsMme Suzelle SEVILLE 5^{ème} Vice-PrésidenteM. Georges BREDEMENT 8^{ème} Vice-PrésidentMme Maguy CELIGNY 9^{ème} Vice-PrésidenteMme Claudine CHALUS 12^{ème} Vice-PrésidenteMme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE 13^{ème} Vice-Présidente**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau**

Mme Josiane GATIBELZA

Mme Lyliane PIQUION

Mme Alberta ALBERI

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

M. Georges BERGINA

Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Mme Solange LEBLANC

M. Maurice LORQUIN

M. Alix NABAJOTH

M. Jean-Charles SAGET

M. Denis BERNADOTTE

M. William SURDIN

Excusé représenté : 1**Vice-Présidente:**Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à M. Justin DESSOUT

Excusés non représentés : 19**Vice-Présidents:**M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)M. Fred EUSTACHE (10^{ème} Vice-Président)M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Corinne PETRO

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE

M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Juliana FENGAROL

M. José GUIOLET

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Nadège THÉOPHILE

Mme Ketty WALPO

Absents : 10**Vice-Président:**M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :**

M. Fabert MICHELY

M. Max CELIGNY

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

M. Audry CORNANO

M. Harry DURIMEL

M. Jocelyn LEREMON

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Madame Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE* a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Pour l'autorité compétente par délégation 971-200018653-20181017-20181005585-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L5211-10;
- VU la loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'Agglomération CAP Excellence de la politique locale du commerce;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le transfert de compétences entre les villes membres et la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Et compte tenu des enjeux liés à cette manifestation, l'engagement pour la tarification qui sera appliquée par CAP Excellence porterait sur les sommes suivantes pour l'exercice 2018 :

STANDS ET EMPLACEMENTS		
DIMENSIONS	M ²	TARIFS
2.75 x 4.25	11.68 m ²	70.00€
2.5 x 5	12.50 m ²	75.00€
5.5 x 4.25	23.37 m ²	140.00€
5 x 5	25 m ²	150.00€
Emplacement véhicule ambulante		150.00€

Considérant l'avis des commissions communautaires développement économique, tourisme et programme locale d'insertion par l'économie, réunies en formation mixte le 24 octobre 2016 et l'avis de la commission communautaire transfert de compétences, réunie le 25 octobre 2016.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2018 **Après en avoir délibéré ;**Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20181005585-DE**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

ARTICLE 1- La manifestation économique « *Jou a Tradisyon 2018* » se tiendra le dimanche 16 décembre 2018, de 7h00 à 21h00 au Parc d'Activités de Jarry Baie-Mahault.

ARTICLE 2- D'accepter les modalités de tarification susmentionnées au titre de l'exercice 2018.

Le règlement sera opéré en espèce ou par carte bancaire.

ARTICLE 3- Le régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances des manifestations diverses de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence sera chargé de percevoir les sommes versées, selon les conditions prévues dans son arrêté de désignation.

En cas d'absence, cette fonction sera dévolue au régisseur suppléant dans les conditions prévues dans son arrêté de désignation.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, au régisseur titulaire de CAP Excellence ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **29 OCT. 2018**



Président

JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise au régisseur titulaire de CAP Excellence, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **29 OCT. 2018**